

3. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

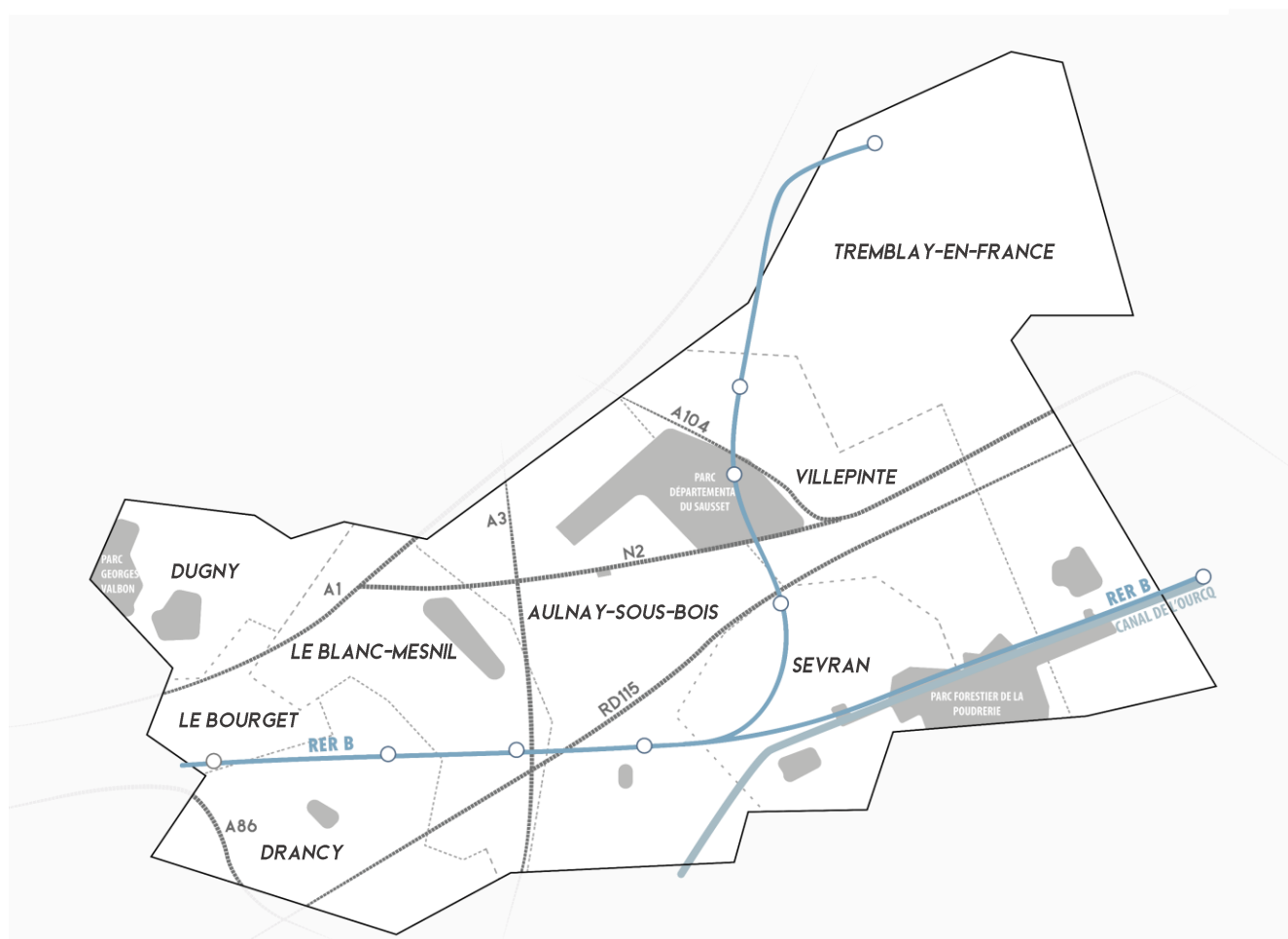
PLUi approuvé en Conseil de Territoire en date du 07 juillet 2025



PRÉAMBULE

Le *Projet d'Aménagement et de Développement Durables* fixe les orientations générales portées à l'échelle du territoire de Paris Terres d'Envol. Son contenu est fixé par l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme.

En application des dispositions de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du *Projet d'Aménagement et de Développement Durables* a lieu au sein des conseils municipaux et du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol.



SOMMAIRE

INTRODUCTION

P.4

HUIT VILLES, UN PROJET COMMUN

P.5

LE PADD, LE DOCUMENT SOCLE DU PLUI

P.8



PARIS TERRES D'ENVOL, VERS UN TERRITOIRE ATTRACTIF, PORTE D'ENTRÉE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

P.9



PARIS TERRES D'ENVOL, VERS UN TERRITOIRE DE NATURE, PLUS RÉSILIENT ET VERTUEUX, PRENANT EN COMPTE LES ENJEUX DE SANTÉ

P.16



PARIS TERRES D'ENVOL, VERS UN TERRITOIRE INCLUSIF, RÉPONDANT MIEUX AUX BESOINS DES HABITANTS ET DES ACTEURS

P.24



INTRODUCTION

Les grands objectifs du PLUi ont été fixés dans la délibération du conseil de territoire ayant prescrit l'élaboration du PLUi:

- Affirmer le rôle majeur du territoire dans la Métropole du Grand Paris en confortant sa **signature économique** ;
- Permettre la réalisation **des projets d'échelles territoriale et métropolitaine** ;
- Renforcer la **mixité des fonctions** résidentielles et économiques majeures ;
- Renforcer **l'attractivité résidentielle du territoire pour tous** en répondant de manière maîtrisée aux besoins en nouveaux logements ;
- **Compléter et améliorer l'offre de transports collectifs** ;
- Devenir un territoire **d'innovation en matière de mobilités** ;
- **Réduire les coupures urbaines** provoquées par les grandes infrastructures de transport et les grandes emprises liées aux activités et aux équipements ;
- Renforcer **l'attractivité commerciale du territoire** ;
- Engager le territoire dans la voie de **la transition énergétique** et de l'adaptation au changement climatique dans le but d'assurer le bien-être et la santé de tous.

Ces objectifs ont servi de base à la réflexion sur le PADD et font l'objet d'un développement dans le présent document.



HUIT VILLES, UN PROJET COMMUN



A travers l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Paris Terres d'Envol choisit de porter une vision partagée du développement du territoire.

Ce PLUi est l'occasion d'exprimer les ambitions d'un territoire à la fois attractif, multipolaire, durable et fort de son dynamisme économique. Il doit également encadrer les mutations urbaines à venir dans un document d'urbanisme unique.

Ce projet est ainsi le reflet des ambitions portées par les huit villes de Paris Terres d'Envol pour le territoire. Quatre grands objectifs articulent les 3 grands axes du Plan d'Aménagement Développement Durable, il exprime la singularité et les ambitions de ce territoire au sein de la Métropole du Grand Paris.

1/ UN TERRITOIRE ATTRACTIF, PRODUCTIF ET INCLUSIF

Paris Terres d'Envol est une porte d'entrée de la Métropole du Grand Paris, et plus largement de la France. Le territoire, par la présence de deux aéroports, Paris-Charles de Gaulle (2^{ème} aéroport européen) et Paris-Le Bourget (1^{er} aéroport d'affaires européen), participe pleinement au rayonnement international de la Métropole du Grand Paris et de la région Ile-de-France. **Pôle économique majeur de plus de 140 000 emplois**, son hyper-connexion et son dynamisme en font un pôle stratégique et incontournable pour la Métropole.

Grâce à ces atouts uniques, les huit communes du territoire offrent un écosystème dynamique, **structuré autour de filières historiques : l'aéroportuaire, la logistique, l'industrie, le BTP**. Y sont présents à la fois les leaders mondiaux et un tissu dense et diversifié de PME.

De grands projets comme les **Jeux Olympiques et Paralympiques 2024** et l'arrivée des nouvelles gares du **Grand Paris Express**, conjugués à la stratégie de développement axée sur l'innovation, vont permettre de conforter le territoire dans son rôle d'interface entre la métropole et le monde. Ce sont aussi autant d'opportunités et d'atouts qui **doivent profiter aux habitants et aux actifs**, actuels et futurs, du territoire, en leur offrant un environnement économique et un panel d'emplois attractifs.



HUIT VILLES, UN PROJET COMMUN



4/ UN TERRITOIRE SOBRE ET ÉCOLOGIQUE

Le développement durable est aujourd'hui au cœur des politiques publiques. Chacun a pris conscience de la nécessité de **conjuguer les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.**

Le territoire met **les enjeux environnementaux, climatiques et de santé au cœur de son projet** pour répondre à la demande croissante de logements et aux besoins de développement économique, bien qu'impacté par la présence d'infrastructures de transports majeures (aéroports internationaux, autoroutes).

Paris Terres d'Envol se positionne à cet égard comme un acteur majeur au niveau de la métropole parisienne au regard de la présence **d'espaces verts, naturels et agricoles qui occupent près du quart de son territoire.**

Les grands espaces naturels (les parcs de la Poudrerie, du Sausset, Robert Ballanger, etc.), comme les petits (petits parcs et squares urbains, jardins des maisons et grandes résidences, alignements d'arbres...), le canal de l'Ourcq, les espaces agricoles à Tremblay-en-France, sont autant d'espaces qui doivent bénéficier d'une attention particulière et entre lesquels **des liens écologiques doivent être créés.** Ils doivent ainsi offrir aux habitants autant d'espaces frais et préservés que l'urgence climatique l'exige.

Pour **réduire l'empreinte carbone du territoire**, des actions importantes ont d'ores et déjà été portées par les villes. Volontaires et responsables, elles entendent poursuivre et renforcer fortement ces politiques, dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi.

Cela doit se traduire par la **poursuite et la réussite de la transition énergétique dans tous les domaines** (économique, habitat, mobilités, équipements...), à travers l'utilisation de technologies de pointe, innovantes et d'énergies renouvelables (géothermie, biomasse, hydrogène...).

C'est ce projet stratégique commun qui doit permettre de construire un territoire attractif, cohérent et résilient, tout en préservant les spécificités de chaque commune.



LE PADD, LE DOCUMENT SOCLE DU PLUI



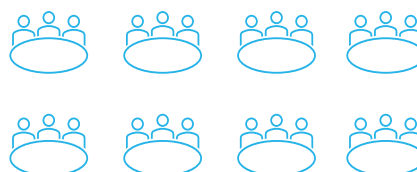
Son contenu est défini par le **Code de l'urbanisme**.
Il doit traiter notamment des thématiques suivantes :

- Le logement
- L'aménagement
- Les équipements
- Les commerces
- Les loisirs
- L'environnement naturel et agricole
- Les mobilités
- Le patrimoine
- L'activité économique
- Les réseaux d'énergie
- Les communications numériques

Il doit également fixer des **objectifs chiffrés** de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

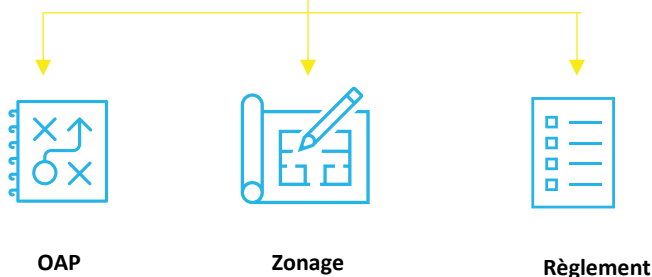
Les orientations du PADD ont fait l'objet d'un débat dans chaque conseil municipal puis le 13 février 2023 en conseil de territoire.

Conseils Municipaux



Conseil de Territoire

Il est transcrit réglementairement au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (**OAP**), du **zonage** et du **règlement** du PLU.



Le PADD doit fixer des **orientations générales à l'échelle du territoire**. Des orientations trop précises ou trop détaillées peuvent générer par la suite des procédures d'évolution lourdes.

Le présent document présente donc les grandes orientations à l'échelle du territoire de Paris Terres d'Envol pour les 10 à 15 prochaines années.

Il se nourrit de plusieurs éléments qui ont permis de réaliser cette version, qui constitue un premier document de travail, à savoir :

- Les enjeux issus du diagnostic et de l'état initial de l'environnement
- Les rencontres avec les maires ou élus des 8 communes du territoire effectuées en mars 2022
- Les résultats des séminaires de travail sur le PADD des 14 février, 17 mai, 12 septembre 2022
- Les réunions de travail avec les techniciens des communes effectuées au printemps 2022
- Les éléments issus de la première phase de concertation et notamment des 6 ateliers organisés avec les acteurs du Territoire et les habitants en avril-mai 2022. Les orientations issues de cette concertation préalable ont été identifiées dans le présent document par le pictogramme suivant :



- Les éléments faisant l'objet d'une illustration cartographique sont identifiés dans le présent document par le pictogramme suivant :





PARIS TERRES D'ENVOL, VERS UN TERRITOIRE ATTRACTIF, PORTE D'ENTRÉE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

AÉROPORTUAIRE

INNOVATION

EMPLOI

PORTE D'ENTRÉE DE LA
MÉTROPOLE

FLUX & ACCESSIBILITÉ

INDUSTRIE & LOGISTIQUE

RAYONNEMENT

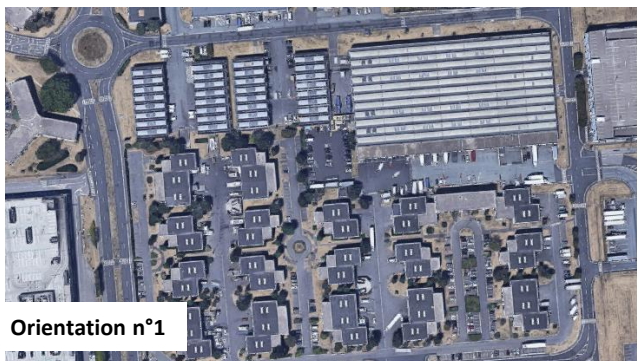
FORTE IDENTITÉ ÉCONOMIQUE



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PARIS
TERRES D'ENVOL

PLUI
PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



Orientation n°1

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU CORRIDOR ÉCONOMIQUE



Encourager l'évolution vertueuse des filières historiques du territoire (industrie / aéroportuaire / logistique / BTP) pour en faire des modèles à la pointe de leur secteur, prenant en compte le développement de l'emploi, la rationalisation foncière, la réduction des nuisances et des risques et la transition énergétique.



Être un territoire d'innovation économique s'inscrivant dans le processus national de réindustrialisation et encourager l'accueil des filières de demain en lien avec un mode de vie décarboné et les matériaux biosourcés.



Réduire l'impact des activités économiques sur la qualité de vie du territoire afin de favoriser la cohabitation avec les lieux d'habitat notamment en diversifiant les possibilités de flux (ferroviaire...).

Conforter, redynamiser, voire densifier les espaces économiques existants en s'appuyant sur les infrastructures telles que les aéroports, les infrastructures routières et les gares et permettre l'accueil de filières industrielles innovantes :

- Renouveler le parc immobilier d'entreprise vieillissant,
- Développer des services aux entreprises et employés,
- Développer et densifier des zones aéroportuaires,
- Poursuivre l'aménagement de la zone d'activités AéroliansParis,
- Densification du Parc d'Affaires Paris Nord 2,
- Requalification du site « circuit Carole »,
- Implantation de nouvelles activités sur l'ancien site industriel PSA à Aulnay-sous-Bois,
- Renouvellement des activités économiques du quartier de la Comète ;



- Développer et renforcer l'attractivité notamment de 3 ZAE du Blanc-Mesnil (du Coudray, de la Morée et du Pont Yblon).

Renforcer les activités et filières existantes spécifiques en lien avec la présence des aéroports :

- Accompagnement de l'aviation d'affaires et des services qui y sont liés, d'activités de pointe et de recherche en aéronautique, d'activités logistiques, etc.,
- Constitution d'un pôle de formation professionnelle dans les domaines de l'aérien et de l'aéronautique,

Renforcer et diversifier les activités évènementielles et culturelles : tourisme d'affaires, congrès, salons, concours.

Poursuivre le renouvellement des zones de fret au sein de la plateforme aéroportuaire.

DIVERSIFIER ET CONFORTER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE AFIN DE COMPLÉTER L'OFFRE EXISTANTE

Orientation n°2



Développer et valoriser les activités artisanales, commerciales et de services, dans le respect du tissu urbain résidentiel existant et au sein des nouvelles opérations notamment à proximité immédiate des futures polarités ou le long des axes structurants en veillant à leur intégration urbaine et paysagère.

Favoriser le parcours résidentiel des entreprises et développer des structures permettant d'accueillir tous types d'entreprises : incubateurs, espaces de coworking, pépinières, centres d'affaires, parcs PME-PMI, etc.

Densifier l'immobilier d'entreprises dans les zones d'activités (PN2, ZAE CDG...)

Repenser l'aménagement des zones d'activités économiques en favorisant l'accès des salariés aux divers services et en intégrant les principaux enjeux environnementaux (végétalisation, perméabilité des sols, prise en compte du ruissellement des eaux pluviales, mutualisation de certains espaces, compacité...)

S'appuyer sur la présence historique de l'agriculture et les projets d'agriculture urbaine pour créer de nouvelles opportunités (débouchés, emplois, approvisionnement local)

Développer un tissu économique diversifié sur les 9 nouveaux pôles gare du Grand Paris Express adapté avec la fonction résidentielle, pensé en complémentarité de l'existant.

Faire davantage bénéficier le territoire du dynamisme touristique lié aux sites événementiels :

- Favoriser le tourisme culturel, patrimonial, sportif (JOP 2024, AERNA Grand Paris) et naturel (grands parcs...),
- Développer une offre hôtelière adaptée.



DEVELOPPER, DIVERSIFIER ET QUALIFIER LE TISSU COMMERCIAL EXISTANT

Valoriser les commerces de proximité existants et développer des commerces de qualité en réponse aux besoins des habitants du territoire dans les cœurs de ville

Constituer ou préserver les linéaires commerciaux et polarités de quartier



Revitaliser les cœurs de ville en rendant plus attractifs les commerces existants, notamment en qualifiant les espaces publics et en menant une réflexion sur le devenir et l'adaptation des petites cellules commerciales.

Maintenir une offre commerciale complémentaire aux polarités urbaines dans les centres commerciaux.

A JUSTER L'OFFRE ET LE RYTHME DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX LOGEMENTS AU TERRITOIRE DE DEMAIN



Adapter l'offre en nouveaux logements aux besoins de développement du territoire

Séquencer et adapter le rythme de construction de logements dans le temps pour tenir compte de :

- L'arrivée des nouvelles lignes de transports collectifs lourds (GPE),
- L'amélioration des lignes existantes (RER B notamment),
- La capacité à réaliser les équipements et services nécessairement liés,
- L'échéance des projets d'aménagement (production en lien avec les JOP 2024, reconversion de l'ancien site industriel PSA à Aulnay-sous-Bois, etc.).

Limiter la mixité des fonctions (habitat / activités économiques) au sein des ZAE notamment dans les zones avec des problématiques de nuisances sonores (PEB) et/ou éloigner de toute commodité (équipements, commerces et services de proximité...).



Orientation n°5

FAIRE DE PARIS TERRES D'ENVOL UN TERRITOIRE D'INTÉRÊT, D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION



Développer les structures de formation et d'enseignement supérieur notamment en ciblant les filières d'excellence et valoriser le lycée agricole du territoire situé à Sevrans.

Accompagner les filières innovantes et notamment le numérique, les énergies renouvelables et décarbonées, et les matériaux durables.

Mettre en œuvre les grands projets d'équipements d'intérêt territorial.

Travailler avec les acteurs du territoire pour l'efficacité des mobilités durables notamment par le développement du potentiel hydrogène (transports en commun, modes actifs, franchissements).

Tendre vers un territoire connecté avec le déploiement du très haut débit et de la 5G afin d'apporter aux entreprises présentes et futures les outils nécessaires pour assurer leur bon fonctionnement et développement.

Faire de Paris Terres d'Envol un territoire innovant, équipé pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, écologique et numérique de façon à renforcer son attractivité.

Créer de nouveaux locaux et mettre à disposition des locaux vacants pour le développement de l'innovation sur le territoire et le soutien à l'entrepreneuriat (tiers-lieux, fablab, etc.).



PRESERVER ET VALORISER L'IDENTITE PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE



Orientation n°6

Protéger et valoriser le patrimoine historique et les ensembles architecturaux de qualité et témoins de différentes époques.



Préserver et mettre en valeur les richesses et les typicités des tissus pavillonnaires des communes du territoire

Préserver et mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel et paysager tels que les grands parcs et les points de vue remarquables, le canal de l'Ourcq, les cœurs d'îlots verts et les jardins pavillonnaires, les alignements d'arbres remarquables, les petits passages et les sentes.



Mettre en réseau les éléments bâtis et paysagers remarquables pour développer le tourisme de proximité.

Veiller à l'insertion urbaine et paysagère des grands services urbains comme les aéroports, gares de triage, l'extension de la maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis, les hôpitaux, etc.



Améliorer et conforter la qualité paysagère et environnementale des espaces économiques tout en confortant leurs liens avec les secteurs résidentiels :

- En s'appuyant sur la **requalification ou la mutation partielle des zones d'activités** comme celles de la Garenne, les Mardelles et la Fosse à la Barbière à proximité de la future gare Aulnay du Grand Paris Express, mais également de la frange nord de la RD115 à Tremblay-en-France et Villepinte (EE Charles de Gaulle et Central Parc), du Blanc-Mesnil (Coudray, Morée et Pont Yblon), et des secteurs de la friche Saint Gobain et de l'avenir Parisien à Drancy.

- En s'appuyant sur le **réaménagement du site PSA** à Aulnay-sous-Bois.



Orientation n°7

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX TRANSPORTS COLLECTIFS EXISTANTS OU EN PROJET

Limiter les déplacements pendulaires en rapprochant les activités qui sont compatibles avec les lieux d'habitat, tout en veillant à ne pas créer de nouvelles nuisances.



Accompagner et valoriser l'émergence des nouvelles gares des lignes de métro du Grand Paris Express (Ligne 15,16 et 17), du prolongement du T11 et des projets de Bus à Haut Niveau de Services

Renforcer le lien des quartiers aux gares afin de contribuer pleinement au développement du territoire en s'appuyant sur :

- L'aménagement de pôles d'échanges de qualité au niveau des gares actuelles et futures.
- Une insertion urbaine soignée et le développement de projets urbains renforçant le lien vers les gares.
- La modernisation et l'amélioration du réseau ferré existant, notamment avec la mise en œuvre de travaux sur la robustesse et la fiabilité du RER B.
- L'amélioration de l'attractivité et de la performance des lignes de bus pour parvenir globalement à une offre de déplacement de qualité.
- Le renfort des liens entre les gares pour garantir leur interconnexion. (En lien avec la remarque ci-dessous).

Accompagner les projets de Bus à Haut Niveau de Services et notamment entre les gares de Tremblay-en-France et d'Aulnay-sous-Bois

Faciliter l'accès aux gares actuelles et futures :

- Compléter, rénover et créer des itinéraires piétons et cyclistes sécurisés de rabattement vers les gares favorisant ces modes de déplacement.
- Aménager et adapter la voirie à l'approche des gares afin d'en faciliter l'accès en transports collectifs et d'améliorer ainsi leurs vitesses commerciales, et d'inciter ainsi au report modal sur ces réseaux structurants.
- Accompagner l'élaboration d'une stratégie de rabattement automobile vers les gares afin d'adapter l'offre, la gestion et le jalonnement des parkings de rabattement en conséquence.
- Accompagner l'amélioration de la qualité de service des parkings près des gares et travailler à leur labélisation ; y déployer des places de stationnement réservées aux covoitureurs.



POURSUIVRE L'ÉTUDE DE NOUVEAUX PROJETS DE TRANSPORTS COLLECTIFS NÉCESSAIRES AUX HABITANTS ET AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Orientation n°8



Réaliser les projets de développement du réseau de transport lourd pour faciliter les déplacements habitat/emploi à l'intérieur de la Métropole du Grand Paris avec notamment :

- une nouvelle gare du RER B au droit d'Aérofret, entre les gares du Parc des Expositions et Roissy Pôle CDG1,
- le prolongement de la ligne 7 du métro entre la Courneuve, Drancy, Le Bourget et Dugny.

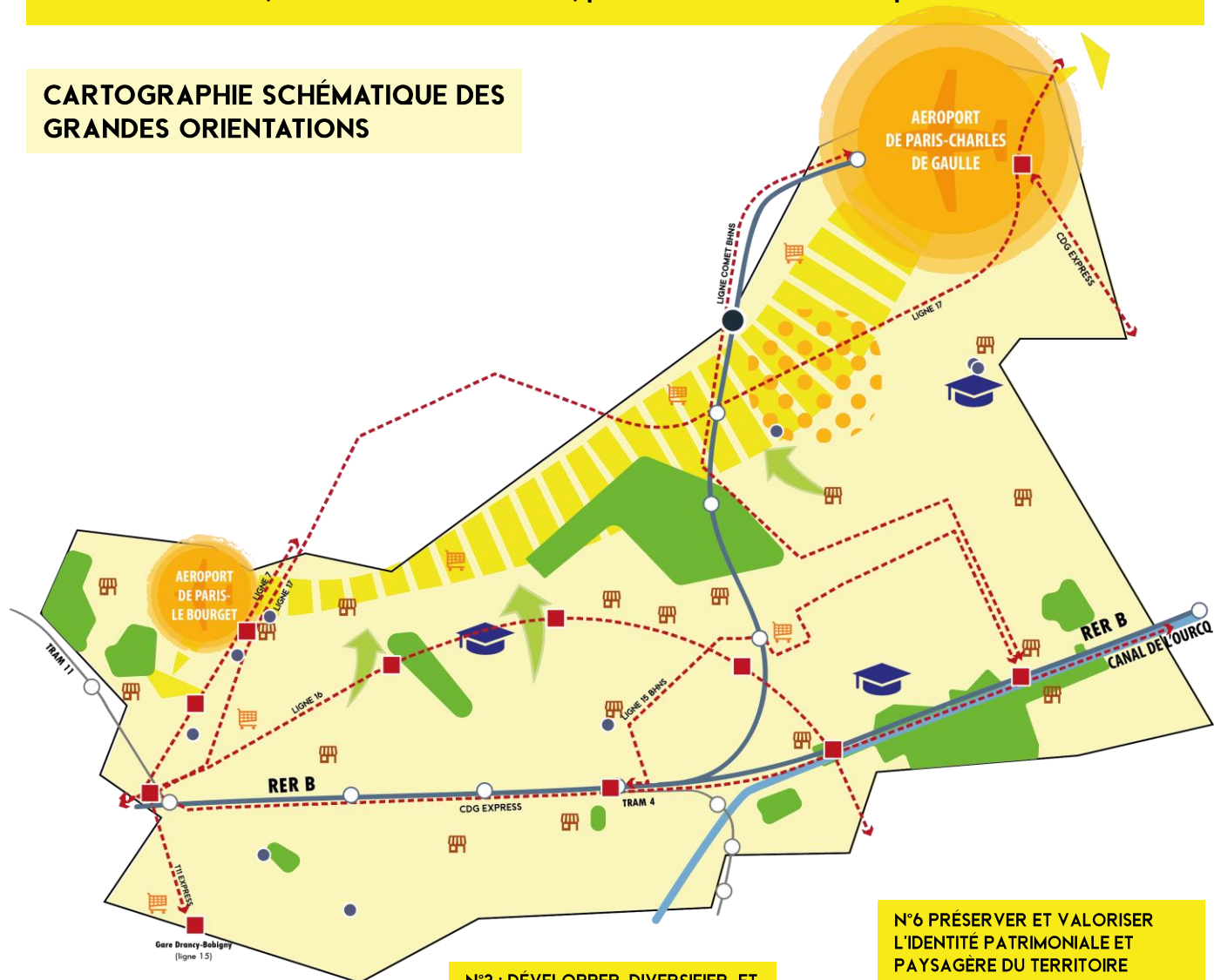
Réaliser des liaisons structurantes de bus efficaces depuis les gares vers les secteurs d'habitat et d'emploi comme :

- le projet COMET, réseau de sites propres pour accueillir diverses lignes de bus entre le Parc des Expositions de Villepinte et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle,
- le projet de Bus à Haut Niveau de Service reprenant le tracé de la ligne de bus 39 reliant la gare du Vert Galant au Parc des Expositions et à l'Aéroport Paris-Charles de Gaulle,
- la desserte du Bourget et de Dugny depuis la gare RER,
- les futures gares du Grand Paris Express dans le cadre du projet Cluster des Médias,
- la desserte entre la gare de Drancy et le Blanc-Mesnil,
- la desserte nord-sud en bus au sein de la commune du Blanc-Mesnil.

Améliorer l'accessibilité en termes de mobilités de la zone Nord du territoire dédiée aux activités économiques pour attirer les entreprises et favoriser le recrutement des habitants du territoire.



CARTOGRAPHIE SCHEMATIQUE DES GRANDES ORIENTATIONS



N°1 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU CORRIDOR ÉCONOMIQUE

■ Réduire l'impact des activités économiques sur la qualité de vie du territoire

➤ Être un territoire d'innovation économique s'inscrivant dans le processus national de réindustrialisation

● Développer et densifier les zones aéroportuaires

● Poursuivre l'aménagement de la zone d'activités Aérolians Paris

N°2 : DIVERSIFIER ET CONFORTER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE AFIN DE COMPLÉTER L'OFFRE EXISTANTE

■ Développer un tissu économique diversifié sur les 9 pôles gare

N°3 : DÉVELOPPER, DIVERSIFIER, ET QUALIFIER LE TISSU COMMERCIAL EXISTANT

■ Revitaliser les cœurs de ville en menant une réflexion sur le devenir et l'adaptation des petites cellules commerciales.

■ Maintenir une offre commerciale complémentaire aux polarités urbaines dans les centres commerciaux

N°4 : AJUSTER L'OFFRE ET LE RYTHME DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS AU TERRITOIRE DE DEMAIN

Séquencer et adapter le rythme de construction pour tenir compte de :

--- L'arrivée des nouvelles lignes du GPE

— L'amélioration du RER B

N°5 : FAIRE DE PARIS TERRES D'ENVOI UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION

■ Développer les structures de formation et d'enseignement supérieur

N°6 PRÉSERVER ET VALORISER L'IDENTITÉ PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

● Protéger et valoriser le patrimoine historique

— Mettre en valeur le canal de l'Ourcq

■ Préserver et mettre en valeur les grands éléments du patrimoine naturel et paysager

N°7 FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX TRANSPORTS COLLECTIFS EXISTANTS OU EN PROJET

--- Accompagner et valoriser l'arrivée des lignes du GPE et des projets de Bus à Haut Niveau de Services

N°8 POURSUIVRE L'ÉTUDE DE NOUVEAUX TRANSPORTS COLLECTIFS

➤ Améliorer l'accessibilité en modes actifs de la zone Nord du territoire

● Soutenir la création de la nouvelle gare RER B « aérofret »





PARIS TERRES D'ENVOL, VERS UN TERRITOIRE DE NATURE, PLUS RÉSILIENT ET VERTUEUX, PRENANT EN COMPTE LES ENJEUX DE SANTÉ

AGRICULTURE ET CIRCUITS COURTS

RÉSILIENCE CLIMATIQUE

NUISANCES

GRANDS ESPACES NATURELS

CANAL

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MOBILITÉS DURABLES



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PARIS
TERRES D'ENVOL
PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



Orientation n°1

CONSERVER ET DÉVELOPPER LA VOCATION AGRICOLE



Préserver les terres agricoles non concernées par un projet urbain notamment dans le vallon du Sausset et de la plaine de France



Maintenir et conforter les conditions de fonctionnement des exploitations agricoles en conservant les terrains agricoles.



Veiller à un traitement qualitatif des franges entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés existants ou en cours d'aménagement.

Garantir la circulation des engins agricoles entre les parcelles et les exploitations, à l'intérieur du territoire, mais également en lien avec les territoires voisins de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise.



Faire évoluer l'activité agricole vers des pratiques plus vertueuses et en faire davantage profiter le territoire :

- Accompagner la diversification et la conversion des parcelles agricoles en lien avec les besoins locaux et la protection des sols et des cours d'eau tout en prenant en compte les valeurs agronomiques et paysagères du territoire.
- Accompagner et favoriser le développement des pratiques d'agriculture urbaine et la création de nouveaux jardins familiaux.
- Favoriser les circuits courts et la vente directe pour les produits locaux, en s'appuyant notamment sur les marchés forains du territoire et en trouvant de nombreux débouchés à la production en lien avec la restauration collective.
- Accompagner et favoriser la création d'une ferme pédagogique d'échelle territoriale.



ACCOMPAGNER LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Orientation n°2



Créer un bâti durable exemplaire sur le plan environnemental en visant l'exemplarité énergétique dans les constructions neuves :

- Favoriser une architecture bioclimatique dans la conception des nouveaux aménagements et bâtiments.
- Encourager l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux.

Permettre la rénovation énergétique et thermique de l'ensemble du bâti tout en veillant à son intégration paysagère, à la qualité des interventions et à ne pas dénaturer l'aspect des bâtiments notamment remarquables afin de :

- limiter les émissions de gaz à effet de serre et le risque de précarité énergétique des habitants.
- Réduire la consommation énergétique grâce à la rénovation thermique du secteur résidentiel et tertiaire.

Encourager la massification des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et des modes de chauffage en poursuivant les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique et en développant les actions à destination de tous.

Veiller à la qualité de l'air intérieur dans un objectif de santé publique, notamment dans les bâtiments communaux et territoriaux en lien avec leur efficacité thermique.

Accompagner le développement des énergies renouvelables, notamment sur les espaces dédiés aux activités logistiques et commerciales.



Orientation n°3

PRÉSERVER, VALORISER ET DÉVELOPPER LA TRAME VERTE ET BLEUE ET NOIRE



Conserver et mettre en valeur les grands espaces naturels et forestiers, véritable richesse du territoire, non concernés par un projet urbain.

Préserver, valoriser et accroître l'offre en espaces verts notamment en ville pour répondre aux besoins croissants des habitants et à la carence du territoire :

- Renforcer l'offre en espaces verts et de loisirs de proximité (parcs, squares...), en permettant notamment la réalisation de nouveaux parcs et en développant l'accès aux espaces verts existants.
- Mettre en réseau les grands parcs du territoire et faciliter leurs accès et usages pour les habitants.
- Végétaliser les espaces publics et développer de petits espaces végétalisés.
- Renaturer les friches urbaines.
- Encadrer la préservation des alignements d'arbres et des arbres remarquables du territoire.
- Rendre accessibles les espaces verts via les mobilités douces.



Repenser le rapport entre le canal de l'Ourcq et le territoire notamment en valorisant, renaturant et redonnant une fonction aux berges.



Redonner sa place à l'eau, très présente sur le territoire mais peu visible, la protéger et la valoriser : le canal, les rus, et leurs abords, notamment la Molette, la Morée et le Sausset, et les zones humides identifiées dans le SAGE Croult – Enghien – Vieille Mer.

Préserver et renforcer les trames écologiques dans les espaces urbains et réintroduire de la nature dans la ville :



- Maintenir et développer les trames vertes, bleue et noire.
- Introduire davantage les notions d'écologie dans les projets et le long des axes pour limiter l'artificialisation des sols et le développement des îlots de chaleur urbains (ICU).
- Favoriser le cycle naturel de l'eau en préservant dans la mesure du possible la continuité et la perméabilité des sols.
- Préserver les cœurs d'îlot végétalisés dans les quartiers d'habitat, les parcs des grandes résidences d'habitat collectif, qui sont autant de supports à la trame verte, à la biodiversité, aux continuités écologiques.



DÉVELOPPER ET FAVORISER DES MOBILITÉS PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT



Favoriser le développement de la pratique du vélo sur le territoire :

- **Développer et sécuriser les liaisons douces** en s'appuyant notamment sur des projets d'envergure et les projets de réaménagement de voirie.
- **Aménager des itinéraires cyclables** structurants, adaptés, sécurisés et continus reliant entre eux les différents quartiers du territoire et les territoires voisins et conçus de manière à respecter les autres modes de déplacements.
- **Connecter les espaces résidentiels** aux pôles d'emplois, aux grands équipements et services, aux polarités commerciales et aux pôles intermodaux existants et à venir.
- **Développer le stationnement et les services vélos** à proximité des équipements, dans les centralités, les micro-centralités du tissu pavillonnaire, les quartiers en renouvellement urbain, les gares et les pôles d'échange.
- **Créer des voies partagées dans les cœurs de ville du territoire** pour apaiser les circulations.

Faire de Paris Terres d'Envol un territoire « marchable » pour favoriser le report des déplacements en voiture vers les déplacements actifs, notamment pour les déplacements courts.



Prendre en compte les déplacements piétons et PMR qui peuvent être très contraints en cœur de ville (largeur des trottoirs, état des trottoirs dégradé, stationnement voitures envahissant).

Adopter une politique de mobilité durable visant à développer les modes de déplacement sobres en énergies et faiblement émetteurs de polluants et de gaz à effet de serre :

- Accompagner la transition énergétique des véhicules particuliers et du transport de marchandises, notamment en développant les infrastructures nécessaires à leur ravitaillement (bornes de recharge électrique, station d'approvisionnement).
- Développer le co-voiturage sur l'ensemble du territoire.
- Développer un partenariat avec Aéroport de Paris sur la prise en compte des enjeux climat air énergie du territoire identifiés dans le PCAET en vue de leur implication dans la transition énergétique et écologique.

Favoriser les liens entre ville et canal, en développant une réflexion d'ensemble à l'échelle des communes riveraines.



INCITER D'AVANTAGE À UNE VIE ACTIVE EN PLEIN AIR

Utiliser le réseau des espaces verts et des mobilités douces pour inciter aux activités physiques.

Inciter à la mobilité active par le développement et la promotion de parcours de santé dans les parcs.

Favoriser l'accessibilité des usagers des équipements scolaires aux espaces verts pour qu'ils deviennent des supports pédagogiques de découverte de la biodiversité.

Développer des aménagements et un urbanisme favorables à la santé* dans l'espace public.

** l'urbanisme favorable à la santé se définit notamment comme l'aménagement de l'espace public et des bâtiments afin d'inciter à l'activité physique ou sportive, de manière libre et spontanée, pour toutes et tous.*

Prévoir des espaces d'appropriation de la nature et de production alimentaire bio par circuits courts.

Préserver les terres agricoles et leur valeur agronomique pour une production locale et saine et préservant des facteurs environnementaux comme le bruit.

Travailler avec les acteurs du territoire pour l'efficacité des mobilités durables (transports en commun, modes actifs, franchissements, énergies alternatives comme l'hydrogène).

Porter une attention particulière à la réduction de la pollution lumineuse pour favoriser la trame nocturne tout en veillant au cadre de vie.

Limiter et réduire l'exposition aux nuisances d'origine anthropique (bruit, qualité de l'air, lumineuses, transports routiers...) notamment celles liées aux infrastructures de transport majeures (aéroports internationaux et infrastructures terrestres classées).

Prendre en compte le risque industriel que représente la gare de triage située à Drancy, Le Bourget et le Blanc Mesnil et accompagner la réflexion sur une possible mutation du site. Rechercher la limitation des risques et des nuisances.

Identifier les îlots de chaleur pour développer des dispositifs de rafraîchissement et préserver les îlots de fraîcheur.

Limiter l'exposition des habitants aux pollutions électromagnétiques en cohérence avec la question des usages et de la sécurité des usagers.

MAÎTRISER LES RISQUES ET LES NUISANCES ET MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA SANTÉ DES HABITANTS

Orientation n°6



Localiser les formations du sous-sol à risques (gypse, remblais, argiles) et mieux les prendre en compte dans les aménagements futurs.

Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques naturels :

- Liés aux inondations en désimperméabilisant les sols, adaptant les modes constructifs, informant la population, gérant les eaux de ruissellement à la parcelle,
- Liés à la dissolution du gypse,
- Liés au retrait-gonflement des argiles.

Programmer la reconquête des sols et des sites pollués (507 BASIAS et 12 BASOL) au cœur des nouveaux aménagements.

Renforcer et bien répartir l'offre de santé sur le territoire.



Orientation n°7

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Développer, interconnecter et améliorer les réseaux de chaleur alimentés par énergie renouvelable ou de récupération.



Développer le potentiel des réseaux des énergies de récupération hors réseaux de chaleur, notamment solaire thermique et photovoltaïque ainsi que le potentiel issu de la chaleur fatale (eaux usées).

Etudier le potentiel de valorisation des bio-déchets.

Poursuivre le développement des réseaux de chaleur alimentés par énergie renouvelable ou de récupération sur le territoire comme prévu au Schéma directeur.



Orientation n°8

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU



Préserver et valoriser l'eau dans toutes ses formes et localisations :

- **Viser le zéro-imperméabilisation** lorsque les conditions de sol et de sous-sol le permettent (sauf en zone de risque gypse ou argile).
- **Préserver et valoriser les cours d'eau et leurs abords, les plans d'eau et les zones humides** et tenir compte du relief et de l'eau pour un bioclimatisme du territoire.
- **Garantir les besoins en eau potable** : protéger les forages de captation, optimiser les usages domestiques.
- **Garantir la qualité de l'eau** : assurer la protection des aires de captages et des nappes phréatiques.

- **Améliorer l'assainissement et la gestion des eaux pluviales** en suivant le schéma directeur existant et en développant des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales comme les noues drainantes végétalisées dans les secteurs où les conditions techniques le permettent.

Préserver la qualité des sols pour faciliter l'infiltration et la dépollution des eaux pluviales et la recharge des nappes souterraines.



Orientation n°9

ACCROITRE LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Dans le respect des objectifs de Zéro Artificialisation Nette, le PADD a pour objectif de n'engendrer qu'une extension mesurée d'environ 2,5% des espaces urbanisés en 2021 sur les espaces naturels, agricoles ou forestiers*.

Inscrire la prise en compte du changement climatique au cœur des politiques d'aménagement :

développement des îlots de fraîcheur, de l'éco-construction, végétalisation des projets en privilégiant la pleine terre et en imposant des critères qualitatifs, développement des espaces verts de proximité dans les quartiers existants ou nouveaux et renforcement de l'accessibilité des habitants aux grands parcs du territoire notamment ceux classés Natura 2000, traitement des points de fragmentation écologique (emprises ferrées et autoroutières, couloirs de lignes haute tension) et spatialisation des connexions écologiques entre les éléments phares du patrimoine naturel.

Développer les services rendus gratuitement par la nature (maintien/recréation des continuités écologiques, préservation de la biodiversité).

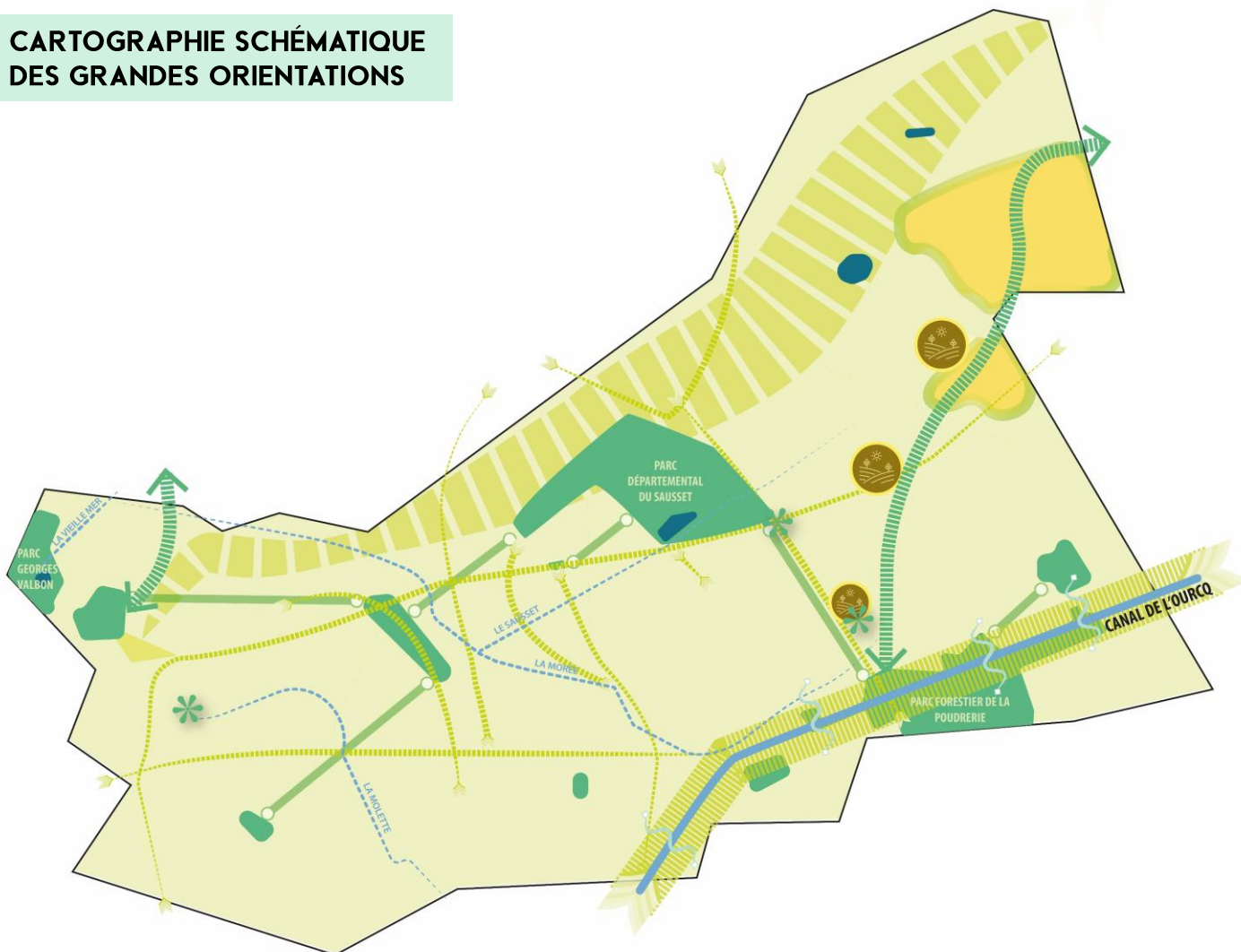
Développer les circuits courts en s'appuyant sur le développement d'une agriculture urbaine dans la filière alimentaire et dans le réemploi des matériaux dans la filière bâimentaire.



Introduire davantage l'écologie dans les projets d'aménagement et de réhabilitation pour tendre vers un territoire résilient face aux changements climatiques : privilégier les reconversions de friches, de bâtiments dégradés et ou vacants, lutter contre la précarité énergétique, transition énergétique, recours à des matériaux naturels et biosourcés)



CARTOGRAPHIE SCHÉMATIQUE DES GRANDES ORIENTATIONS



N°1 : CONSERVER ET DÉVELOPPER LA VOCATION AGRICOLE

- Préserver les terres agricoles en maintenant et confortant les conditions de fonctionnement des exploitations
- Veiller à un traitement qualitatif des franges entre espaces agricoles et urbanisés
- Faire évoluer l'activité agricole vers des pratiques plus vertueuses et développer les circuits courts

N°2 : ACCOMPAGNER LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

- Encourager l'évolution vertueuse des filières historiques et un bâti d'activité exemplaire
- Favoriser la rénovation énergétique

N°3 : PRÉSERVER, VALORISER ET DÉVELOPPER LA TRAME VERTE, BLEUE ET NOIRE

- Conserver et mettre en valeur les grands espaces naturels et forestiers
- Repenser le rapport entre le canal de l'Ourcq et le territoire
- Préserver et conforter les corridors écologiques identifiés dans le SRCE
- Renforcer les trames vertes dans le tissu urbain
- Mettre en réseau les grands parcs et faciliter leurs accès et usages pour ses habitants
- Renforcer l'offre en espaces verts

N°4 : DÉVELOPPER ET FAVORISER DES MOBILITÉS PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

- Favoriser les liens entre ville et canal

N°8 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Préserver et valoriser l'eau dans toutes ses formes et localisations notamment :

- Les rus et leurs abords ;
- Les plans d'eau





PARIS TERRES D'ENVOL, VERS UN TERRITOIRE INCLUSIF, RÉPONDANT MIEUX AUX BESOINS DES HABITANTS ET DES ACTEURS

PAVILLONNAIRE

TERRITOIRE JEUNE

ÉCONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE

DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ & ORGANISÉ

DYNAMISME

LIENS ET RUPTURES

CULTURE

SPORTS

FORMES URBAINES & IDENTITÉ



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PARIS
TERRES D'ENVOL
PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



FAVORISER UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE ACTIVITÉS, EMPLOI ET HABITANTS DU TERRITOIRE

Améliorer l'offre de formation et l'employabilité des actifs du territoire :

- Développer des structures de formation et d'enseignement supérieures diversifiées et en lien direct avec les métiers porteurs et les filières d'excellence du territoire.
- Favoriser l'insertion dans le cadre des chantiers liés aux grands projets du territoire : Grand Paris Express, JOP 2024, Sevran Terre d'Avenir, quartiers en NPNRU.
- Renforcer le rôle des structures favorisant l'insertion professionnelle (pôles emplois, missions locales, associations, etc.).

Rapprocher les emplois des habitants :

- Développer l'activité économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'intégrant notamment aux projets NPNRU.
- Favoriser la mixité fonctionnelle au sein des nouvelles opérations ou dans le cadre des projets de rénovation des quartiers en NPNRU. Développer la proximité et la diversité des réponses aux besoins des habitants.
- Améliorer l'accès « physique » aux pôles d'emplois du nord du territoire par les transports collectifs et les modes doux.
- Maintenir et développer l'activité artisanale, dans le respect du tissu urbain résidentiel.



ASSURER UN SERVICE COMMERCIAL DIVERSIFIÉ AUX HABITANTS



Orientation n°2



Conforter les polarités commerciales existantes :

Maintenir une armature commerciale accessible, en voiture, en transports en commun et en modes doux.

- Veiller à la complémentarité entre les pôles existants et ceux à créer notamment autour des gares du Grand Paris Express.

Maintenir la diversité commerciale

- Adapter l'offre en locaux commerciaux aux nouveaux besoins et renforcer l'accessibilité aux polarités commerciales de proximité.
- Préserver les marchés forains, vecteurs de lien social et d'animation et propices à la diffusion des circuits courts.
- Prendre en compte les évolutions à venir liées aux nouvelles habitudes de consommation en lien avec les futures gares du Grand Paris Express qui vont modifier les flux existants et au développement du e-commerce (maîtrise de la logistique urbaine du dernier kilomètre).





Orientation n°3

RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS EN FAVORISANT LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE

Porter le rééquilibrage social et économique à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

Opérer par opérations de logements de qualité et proportionnées à l'environnement dans lequel elles s'insèrent : la densité sur le territoire doit être pensée avec les aménagements nécessaires (équipements, services, mobilités, espaces publics) et doit être maîtrisée avec son environnement.

Favoriser le parcours résidentiel en développant une offre diversifiée en typologies et formes urbaines permettant de rééquilibrer le parc de logements (T1/T2, en accession dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en locatif privé et intermédiaire, etc.).

Renforcer l'offre en logements et en hébergements à destination des publics spécifiques, notamment en direction des personnes âgées et étudiants :

- Développer une offre à destination des étudiants, des jeunes actifs et jeunes ménages de logements locatifs, mais également en accession à la propriété pour permettre leur pérennisation sur le territoire.
- Favoriser l'adaptation des logements pour maintenir les personnes âgées à domicile tout en renforçant l'offre d'habitat spécifique en direction des personnes en perte d'autonomie et isolées (résidences seniors, EHPAD...).
- Développer une offre de logements adaptés pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) notamment par la réalisation de logements évolutifs, adaptables.

Diversifier l'offre en logements au sein des quartiers de grands ensembles.

Recomposer le tissu urbain des quartiers faisant l'objet d'un périmètre NPNRU.

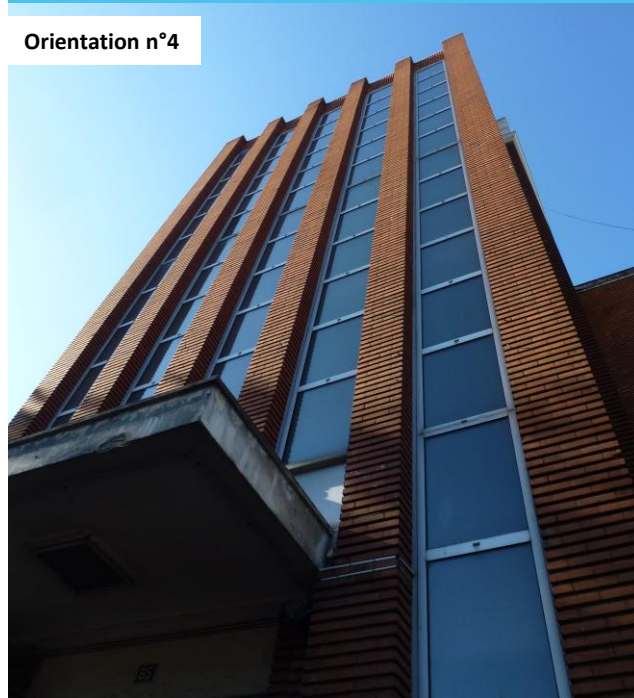
Rénover, réhabiliter voire repenser certains grands ensembles.

Poursuivre et renforcer les procédures existantes et innovantes sur les copropriétés fragiles et l'habitat privé dégradé.

Lutter contre l'habitat indécent notamment par la rénovation de logements ou de grands ensembles et l'intensification de la lutte contre les « marchands de sommeil ».

ASSURER L'ACCES A UNE OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS DIVERSIFIEE

Orientation n°4



Requalifier et/ou réorganiser l'offre en équipements et repenser le fonctionnement des équipements vieillissants afin de les transformer, de mieux les utiliser et anticiper les besoins engendrés par la croissance démographique.



Anticiper et développer l'offre en équipements dédiés à l'éducation et à l'accueil de jeunes enfants, en corrélation avec les besoins de la population :

- Veiller à proposer une offre suffisante lors des projets de densification notamment par des rez-de-chaussée actifs et des logements adaptés pour le personnel.
- Adapter le niveau d'équipements scolaires du premier degré et du second degré aux besoins de la population.
- Favoriser le développement des structures petite-enfance, notamment au sein des entreprises et à proximité des polarités du territoire.
- Repenser la complémentarité des modes de gardes de la petite enfance (RAM, Crèches publiques, crèches privées, ...).

Développer des formations supérieures notamment en adéquation avec les filières d'avenir et le développement économique du territoire.

Renforcer l'offre en équipements sociaux et de santé :

- Améliorer l'accès à la santé en rendant le territoire attractif pour les professionnels de santé notamment à travers le développement d'une meilleure offre de transports et la diversification du parc de logements.
- Adapter et développer des structures d'accueil et de vie en direction des personnes âgées.
- Garantir un parcours de soin cohérent pour les habitants en diversifiant l'offre actuelle notamment par le développement des locaux pour la médecine de ville.

Favoriser la création d'équipements multimodaux mixant les usages (sports, culture, services), permettant une mutualisation des moyens, la création de lieux de vie propices à la mixité sociale et à une limitation des déplacements.

Moderniser l'offre en équipements et services pour renforcer l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), améliorer les capacités énergétiques des bâtiments.

Promouvoir et développer l'offre culturelle sur le territoire :

- Maintenir et valoriser l'offre en équipements culturels de proximité existante.
- Renforcer le maillage du territoire en équipements culturels afin de favoriser une culture accessible à tous.
- Réaliser les grands projets tels que « Arena Grand Paris »



Renforcer et redynamiser l'offre en équipements sportifs, notamment en s'appuyant sur l'héritage des JOP 2024 : rénovation du parc des sports du Bourget, implantation d'un bassin olympique à Sevran, nouveau centre aquatique construit en 2021 à Aulnay-sous-Bois, etc.

Conforter et développer l'offre dans le domaine médical, et notamment permettre l'accueil de nouveaux médecins.

Valoriser voire agrandir les espaces verts publics existant.

Créer de la mixité fonctionnelle et sociale (jardins partagés, zones de rencontres, etc.) pour les futures constructions du territoire.

PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE QUARTIER

Orientation n°5



Respecter les spécificités des villes afin de préserver leurs identités et la diversité de leurs formes urbaines.

Préserver la qualité du cadre de vie et les caractéristiques urbaines des quartiers pavillonnaires, véritable marqueur de l'identité du territoire, en veillant à la qualité architecturale et en luttant contre la déstructuration de ce tissu par des divisions pavillonnaires et parcellaires abusives.

Lutter contre les activités incompatibles avec le confort résidentiel des quartiers.

Veiller à réaliser des transitions urbaines douces et de qualité notamment entre les logements collectifs et l'habitat pavillonnaire.

Permettre une densification encadrée sur les sites stratégiques (gares, grands axes, pôles gare...) en veillant à la qualité architecturale des constructions et à leur durabilité.



Identifier et préserver les éléments ponctuels constituant des repères qualitatifs sur le territoire.

Favoriser la mixité fonctionnelle lors des nouvelles opérations et dans les secteurs à densifier :

- Favoriser la mixité fonctionnelle dans les nouveaux projets d'aménagement ou dans le cadre des projets de rénovation des quartiers en NPNRU.
- Maintenir et développer l'activité économique (artisanat, commerces et services) au sein du tissu résidentiel lors des nouvelles opérations d'aménagement à proximité immédiate des futures polarités ou le long des axes structurants en veillant à leur intégration urbaine et paysagère.

Veiller à l'intégration urbaine, paysagère et écologique des nouveaux projets urbains :

- Poursuivre l'effort de rénovation des quartiers de grands ensembles.
- Développer des formes urbaines de grande qualité architecturale et environnementale.

Travailler à une meilleure intégration des grands axes et mettre en œuvre des fonctions plus urbaines.



CONFORTER, DÉVELOPPER LES POLARITÉS ET AMÉLIORER LEUR ACCESSIBILITÉ

Orientation n°7



Préserver et redynamiser les centralités existantes (centres-villes, centres anciens, pôles gare, etc) afin qu'elles ne se trouvent pas dévalorisées et dépossédées de leur attractivité par l'arrivée des nouvelles polarités :



- Favoriser l'évolution des centres-villes du territoire en accompagnant leur restructuration et leur réorganisation.
- Renforcer l'offre commerciale existante et proposer une offre qualitative.
- Mettre en valeur les espaces publics à travers un traitement apaisé offrant une plus grande place aux piétons et à la végétalisation.

Favoriser les connexions et la complémentarité entre les polarités du territoire et les centres-villes en reliant les polarités existantes et projetées par les transports collectifs et les mobilités douces.

Améliorer l'accessibilité des espaces publics, polarités commerciales et de transport aux piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite.

Accompagner la création de nouvelles polarités, notamment autour des futures gares du Grand Paris Express (GPE) par l'implantation de nouveaux commerces et activités tertiaires.

RÉSORBER LES COUPURES URBAINES

Orientation n°6



Résorber les coupures urbaines (voies ferrées, axes routiers, grandes emprises monofonctionnelles...) :

- Réhabiliter et valoriser les franchissements existants.
- Sécuriser les carrefours circulés et dangereux.
- Créer de nouveaux franchissements.
- Redonner une fonction au canal de l'Ourcq.
- Encourager la perméabilité des grandes emprises monofonctionnelles.

Favoriser une meilleure intégration urbaine des éléments fracturant le territoire : redonner aux axes structurants une fonction plus urbaine notamment la RD115.





Orientation n°8

REPENSER LES MOBILITÉS ET LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC



Développer le maillage en offre de transports en commun entre le Nord et le Sud du territoire.



Anticiper, à l'échelle territoriale, l'arrivée des nouvelles infrastructures de transport lourd telles que les nouvelles gares du Grand Paris Express.

Permettre une liaison plus efficiente entre les gares du territoire notamment par la mise en place de liaisons de bus et/ou d'espaces dédiés à la mobilité douce.

Garantir l'accessibilité en transports collectifs aux centres-villes, aux quartiers, aux emplois et aux projets urbains.

- Poursuivre l'aménagement des principaux itinéraires de bus et résoudre les points durs de circulation pour améliorer l'accès aux gares et aux zones d'emplois.
- Améliorer l'insertion des transports collectifs au niveau des points durs liés au stationnement et au gabarit de la voie pour améliorer la performance et l'attractivité des lignes de bus.



Engager avec les partenaires compétents l'amélioration et la fluidification du maillage routier :

- Permettre l'amélioration du réseau viaire notamment Est-Ouest, avec notamment le bouclage de la Francilienne à l'Est de la plateforme aéroportuaire.
- Favoriser le réaménagement de l'ensemble du périphérique Sud de l'aéroport, selon plusieurs séquences.
- Permettre la mise en œuvre du contournement de Dugny.



Travailler qualitativement les entrées de ville et de territoire.

Maîtriser et gérer le stationnement pour une utilisation plus rationnelle de l'automobile et de l'espace public en favorisant l'utilisation du stationnement sur l'espace privé et maîtriser le stationnement dans les secteurs résidentiels, dans le cadre des opérations de renouvellement urbain et dans les secteurs pavillonnaires.

Encadrer davantage les flux générés par le transport de marchandises en anticipant l'évolution de l'activité de la logistique sur le territoire pour notamment limiter les impacts négatifs.

Organiser la logistique urbaine du dernier kilomètre :

- Accompagner le développement des aires de livraison, les rendre visibles et veiller à leur respect.
- Déployer des points de livraison pour les particuliers et communiquer sur ce réseau et les horaires de livraison.

Favoriser le développement de l'intermodalité entre les modes de transport existants et sur les futures gares GPE pour inciter au report modal et ainsi désengorger les voies circulées en heures de pointe.

Soutenir la mise en œuvre du RER vélo, du plan vélo métropolitain, du plan vélo départemental ainsi que les schémas cyclables communaux qui visent à développer l'usage du vélo et à soulager les transports en commun du Grand Paris.





N°2 : ASSURER UN SERVICE COMMERCIAL DIVERSIFIÉ AUX HABITANTS



N°3 : RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS EN FAVORISANT LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE



N°5 : PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE QUARTIER

- ## N°6 : RÉSORBER LES COUPURES URBAINES



Travailler à une meilleure intégration
des grands axes et mettre en œuvre des
fonctions plus urbaines

N°7 : CONFORTER ET DEVELOPPER LES POLARITÉS ET AMÉLIORER LEUR ACCESSIBILITÉ



Préserver et redynamiser les centralités existantes

N°8 : REPENSER LES MOBILITES ET LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC



Développer le maillage en offre de transports en commun entre le Nord et le Sud du territoire



Anticiper, à l'échelle territoriale, l'arrivée des nouvelles infrastructures de transport lourd et favoriser l'intermodalité.



Permettre l'amélioration du réseau viaire notamment Est-Ouest, avec le bouclage de la Francilienne

